

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Mouvement de la population du royaume d'Italie en 1863 et 1864

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 120-130

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__120_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__120_0)

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

Mouvement de la population du royaume d'Italie en 1863 et 1864.

L'Italie vient de publier le mouvement de son état civil, pour les années 1863 et 1864. Ce document, qui contient de nombreuses comparaisons internationales, nous a paru digne, à tous les points de vue, d'être analysé ici.

I. MOUVEMENT GÉNÉRAL.

D'après les excédants des naissances sur les décès, et des immigrations sur les émigrations, on peut évaluer la population du nouveau royaume, au 31 décembre 1863, à 22,104,789 habitants, et au 31 décembre 1864, à 22,291,180.

Pour les deux années, le mouvement de l'état civil peut se résumer comme il suit :

	1863.	1864.
Mariages	179,136	177,382
Naissances	862,390	845,454
Mort-nés	18,952	14,209
Décès.	686,777	659,063

Il en résulte que tous les actes de l'état civil ont subi, en 1864, une diminution marquée, et elle a porté principalement sur les mort-nés.

De 1863 à 1864, l'accroissement de la population s'est élevé, pour les communes urbaines, à 0.74 p. 100 habitants; pour les communes rurales à 0.88; et, pour le royaume entier, à 0.84.

Si ce rapport était constant, la population du royaume d'Italie tendrait à doubler en 83 ans.

Voici, comme terme de comparaison et d'après les documents les plus récents, la période de doublement des autres États de l'Europe :

Norwège 42		Suède 59		Hanovre 88
Portugal 47		Russie 62		Grèce 88
Angleterre 49		Autriche 73		Bavière 162
Saxe 51		Espagne 77		France. 180
Prusse 58		Italie 83		
Danemark 58		Pays-Bas 85		

II. MARIAGES.

Les mariages, de 179,136, en 1863, sont descendus, en 1864, à 177,382, ainsi répartis :

	Mariages en 1864.	Pour 100 habitants.	
		1863.	1864.
Communes urbaines	52,954	0.75	0.76
Communes rurales.	124,428	0.85	0.83
Totaux.	177,382	0.82	0.80

Moyenne 0.81 ou 1 sur 123 habitants.

Contrairement à ce qui se passe en France, la proportion des mariages a été plus élevée dans les communes rurales.

Les mariages les plus nombreux ont été constatés dans la Basilicate (0.95), la Ligurie (0.93), la Sardaigne (0.92), le Piémont (0.87), et les Abruzzes (0.85 p. 100); les moins nombreux en Sicile et en Ombrie (0.67), dans les Marches (0.70), dans l'Émilie (0.74).

Voici des termes de comparaison pour les principaux États de l'Europe :

	Habitants pour 1 mariage.		Habitants pour 1 mariage.
Bavière	161	Autriche.	127
Portugal.	157	France.	126
Grèce	153	Angleterre.	125
Belgique.	135	Italie.	123
Suisse.	131	Prusse.	123
Espagne.	130	Danemark.	123
Norwége.	130	Saxe.	117
Pays-Bas	129	Russie.	95

Par état civil, les mariages se classent ainsi qu'il suit :

	1868.	1884.	Moyenne pro- portionnelle.
Entre célibataires	141,887	140,636	792
Entre garçons et veuves.	8,147	8,301	46
Entre veufs et filles	20,144	19,767	112
Entre veufs et veuves	8,958	8,678	50
Totaux	179,136	177,382	1,000

Par provinces, la proportion des mariages entre célibataires est à son maximum en Ligurie, puis, en Piémont, en Lombardie, et dans les États du Centre; elle est à son minimum dans la Basilicate et dans la plupart des États du Midi.

C'est en Italie (distraktion faite de l'Autriche) que les mariages de cette catégorie sont le moins fréquents.

Voici un tableau comparatif pour les principaux États :

	Mariages (p. 100).				Mariages			
	Entre garçons et filles.	Entre garçons et veuves.	Entre veuves et filles.	Entre veufs et veuves.	de garçons.	de filles.	de veufs.	de veufs.
Italie	792	46	112	50	838	904	96	162
Autriche	715	60	130	95	775	845	155	225
Bavière.	777	64	141	18	841	918	82	159
Belgique.	821	49	101	29	870	922	78	130
France.	833	37	93	37	870	926	74	130
Grèce	868	26	66	40	894	934	66	106
Angleterre.	819	42	90	49	861	909	91	139
Norwége	832	51	95	22	883	927	73	117
Espagne	794	43	110	53	837	904	96	163
Suisse	834	46	96	24	880	930	70	120,

En Italie, comme dans tous les pays catholiques, les mariages sont à leur minimum à l'époque du Carême et de l'Avent; le maximum précède généralement cette époque.

La durée du mariage est de 21 ans 8 mois (22 ans dans les communes urbaines et 21 ans 6 mois dans les communes rurales).

En France, elle est en moyenne de 24 à 25 ans.

III. NAISSANCES.

(Non compris les mort-nés.)

	1863.			1864.		
	Garçons.	Filles.	Totaux.	Garçons.	Filles.	Totaux.
Enfants légitimes.	422,346	397,540	819,886	414,090	388,286	802,376
Enfants naturels	4,994	4,688	9,682	5,256	4,691	9,947
Expositions	16,360	16,462	32,822	16,497	16,634	33,131
Totaux	443,700	418,690	862,390	435,843	409,611	845,454

En 1863, il est né 106 garçons pour 100 filles; en 1864, 106.4; moyenne, 106.2. Pour les communes urbaines, la moyenne est de 104.6; pour les communes rurales, 106.9.

Le plus grand excédant de garçons appartient à l'Ombrie (109.6); le plus faible à la Basilicate (103.5).

Ce rapport varie, comme il suit, dans les divers États de l'Europe.

Espagne. 106.8		Saxe 105.8		Norwége. 105.2
Italie 106.2		Pays-Bas 105.4		Suède. 105.0
Danemark. 106.2		Bavière 105.3		Angleterre 104.9
Hanovre. 106.2		France 105.3		Prusse 104.8
Autriche 106.1		Belgique 105.2		Suisse. 104.7

Ainsi, au point de vue de la prépondérance masculine dans les naissances, l'Italie occupe un des rangs les plus élevés.

La proportion des enfants naturels, en y comprenant les expositions (enfants trouvés ou abandonnés), par 100 naissances, a été de 4.93 en 1863, de 5.10 en 1864; moyenne, 5.01. Elle est pour les communes urbaines de 10.53; pour les communes rurales de 2.42 seulement. Par province, le rapport le plus élevé se trouve dans les Calabres (7.51); le plus faible en Sardaigne (2.35).

On compte en Italie 1 enfant naturel sur 18.66 légitimes.

Voici le même renseignement pour les principaux États :

Pays-Bas 22.67		Norwége. 10.43
Italie. 18.66		Suède. 10.37
Espagne 16.98		Autriche. 10.25
Angleterre. 14.12		Hanovre. 8.78
France 12.51		Saxe 5.49
Belgique. 11.64		Bavière 3.58
Prusse. 10.96		

L'Italie est donc un des pays qui ont le moins d'enfants naturels; la Bavière en compte de cinq à six fois plus.

Pour les enfants illégitimes, la prépondérance masculine n'est que 102.85; dans les expositions, les filles dominent (93.41 garçons pour 100 filles).

La fécondité générale de la population italienne, déduite du rapport à la population du total des naissances, en y comprenant mort-nés, a été, en 1863, de 4.02; en 1864, de 3.88; moyenne, 3.95 (communes urbaines, 4.04; communes rurales, 3.91). Le maximum se trouve en Basilicate, 4.36; le minimum, en Ombrie, 3.65.

Dans le tableau comparatif ci-après, la fécondité générale a été déterminée d'après le nombre d'habitants pour 1 naissance. Remarquons, en passant, que, sous cette forme, ce rapport indique, au moins dans les populations lentement progressives, la durée moyenne approximative de la vie.

L'Italie occupe, dans ce tableau, le quatrième rang, et la France le dernier; le premier est occupé par la Russie. On peut juger ainsi du rapide accroissement de la puissance moscovite.

Russie	20.50		Espagne.	27.38		Bavière	30.78
Saxe.	24.27		Portugal.	27.90		Angleterre	31.01
Prusse	25.13		Norwége	30.27		Hanovre.	32.98
Italie	25.30		Danemark.	30.41		Belgique	33.03
Wurtemberg	26.80		Pays-Bas	30.61		Grèce	34.68
Autriche	27.14		Suède.	30.72		France	39.21

La fécondité des mariages, exprimée par le rapport des enfants légitimes (nés morts ou vivants) aux mariages annuels, s'est élevée, en Italie, à 4.67, en 1863, et à 4.59, en 1864; moyenne, 4.63.

Cette fécondité est plus grande dans les villes que dans les campagnes (4.78 contre 4.57). Le maximum est en Sicile, 5.80; le minimum en Ligurie, 3.80.

On va voir qu'elle est extrêmement variable en Europe :

France.	3.06		Norwége.	3.92		Espagne	4.47
Hanovre	3.39		Pays-Bas.	4.04		Prusse	4.48
Angleterre.	3.59		Saxe	4.10		Grèce	4.49
Belgique.	3.78		Autriche.	4.24		Italie.	4.63
Suède	3.90		Russie	4.46		Bavière	4.69

C'est en France que les mariages sont le moins féconds, en Italie et en Bavière qu'ils le sont le plus.

Dans les deux années qui nous occupent, le maximum des naissances tombe au mois de février; le minimum au mois de juin, ce qui porte le maximum des conceptions en *mai*, et le minimum en *septembre*.

Ce fait se reproduit dans tous les pays; on ne peut guère citer que les deux exceptions ci-après : la Grèce, où le maximum des naissances a lieu en novembre (maximum des conceptions en février), et la Suède, où le premier maximum est en septembre et le second en décembre.

En général, c'est en hiver, puis au printemps, qu'on compte le plus de naissances; le minimum est en été. Elles commencent à s'accroître en automne.

IV. MORT-NÉS.

Faute de données précises, les mort-nés n'ont pu être relevés exactement; mais le document officiel que nous analysons fait connaître que des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir cette statistique ne laisse rien à désirer. Sur 14,209, en 1864, 8,269 sont du sexe masculin et 5,940 du sexe féminin, on en a compté 5,322 dans les enfants légitimes, 270 dans les enfants naturels, et 348 parmi les enfants exposés. Il résulte de ces nombres que, pour 100 filles, on compte 138 garçons mort-nés, et que, pour 100 naissances, le nombre des mort-nés est de 1.85 dans les naissances légitimes, de 6.59 dans les naissances naturelles, et de 2.61 pour les enfants exposés; enfin, pour les enfants de toutes les catégories, de 1.94.

Cette proportion varie, ainsi qu'il suit, dans les divers États :

Pays-Bas	5.64		Prusse	4.33
Belgique	4.72		Hanovre.	4.00
France	4.63		Bavière	3.74
Saxe.	4.49		Italie	1.94
Norwége	4.46		Autriche	1.64

En Italie, le plus grand nombre des mort-nés a été constaté en janvier, et le plus faible en mai; pour les conceptions, ces dates répondent au mois d'avril et d'août.

V. DÉCÈS.

En 1864, le nombre des décès (mort-nés non compris) s'est élevé à 659,063; il avait été, en 1863, de 686,777.

En rapportant les décès moyens des deux années à la population moyenne, on a les rapports généraux ci-après :

	Habitants pour 1 décès.	Décès pour 100 habitants.
Villes	31.4	3.21
Campagnes	33.3	2.98

Voici les mêmes rapports par province :

	Habitants pour 1 décès.	Décès pour 100 habitants.		Habitants pour 1 décès.	Décès pour 100 habitants.
Piémont.	34.9	2.86	Campanie.	33.9	2.94
Ligurie	36.2	2.77 —	Pouille.	29.9	3.35
Lombardie	32.1	3.12	Basilicate	26.4	3.80 +
Émilie	33.9	2.94	Calabre	30.6	3.25
Ombrie	34.3	2.90	Sicile	34.8	2.87
Marches	33.3	3.01	Sardaigne	28.8	3.49
Toscane	32.1	3.12		32.7	3.05
Abruzzes et Molize . .	30.6	3.28			

Cette mortalité est considérable; seule la Russie présente un coefficient plus élevé :

Norwége	58.42	Belgique	44.27	Espagne.	36.24
Angleterre	53.23	Hanovre.	44.15	Saxe.	36.02
Portugal	48.08	France	43.14	Bavière	35.54
Grèce	47.72	Pays-Bas	40.46	Italie	32.70
Suède.	47.67	Prusse	39.19	Russie	26.60
Danemark.	46.64	Autriche	36.34		

Le chiffre élevé de la mortalité italienne est attribué par le document officiel à l'état de marasme dans lequel ce pays a vécu jusqu'à ce jour, non moins qu'aux guerres et aux dissensions civiles. C'est le sexe masculin qui a payé le plus lourd tribut à la mort.

Voici, à cet égard, les rapports afférents aux divers États de l'Europe (décès masculins pour 100 féminins) :

Grèce	110.2	Danemark.	105.1	Pays-Bas	101.6
Saxe.	107.6	Bavière	104.3	France	101.1
Prusse	107.4	Russie	104.1	Hanovre.	100.2
Italie	107.3	Suède.	103.2	Belgique	98.9
Espagne.	106.8	Norwége	102.8	Portugal.	97.0
Autriche	105.3	Angleterre	102.6		

Quoique les naissances y dépassent notablement les décès, l'Italie se rapproche, au point de vue du rapport de ces deux actes de l'état civil, des pays qui, comme la France, ont une faible mortalité, mais aussi une faible fécondité. C'est ce qu'indique le rapprochement ci-après (décès pour 100 naissances) :

Norwége	51.81	Prusse.	68.69	Pays-Bas	75.65
Portugal.	58.08	Grèce	72.62	Russie.	76.97
Angleterre	58.25	Belgique	73.62	Italie	78.80
Suède.	64.44	Autriche	74.70	Bavière	86.67
Danemark.	65.19	Espagne.	74.70	France	90.89
Saxe.	67.38	Hanovre.	75.55		

Par état civil, la mortalité relative est exprimée par les rapports qui suivent :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Enfants	2.61	2.33	4.94
Célibataires	0.93	0.63	1.56
Mariés.	0.98	0.83	1.81
Veufs	2.15	3.82	5.97
	<u>3.24</u>	<u>2.93</u>	<u>3.05</u>

Ces différences s'expliquent par la position que les enfants et les veufs occupent dans la table des âges.

En 1864, pour la première fois, les décès ont été relevés, en Italie, selon les âges. En rapportant ces décès à la population correspondante par âge, on obtient la mortalité spéciale de chaque âge.

Voici, pour l'Italie, en 1864, et pour quelques États de l'Europe, à l'époque la plus récente, les résultats de ce rapprochement :

Âges.	Italie.	France.	Belgique.	Espagne.	Angleterre.
Au-dessous de 1 an	26.73	23.56	17.84	25.09	17.07
De 1 à 5 ans	5.64	3.75	3.85	6.02	3.66
De 5 à 10 ans	0.97	1.00	1.08	1.06	0.76
De 10 à 15 ans.	0.56	0.64	0.70	0.50	0.45
De 15 à 20 ans.	0.70	0.84	0.75	0.60	0.66
De 20 à 25 ans.	1.18	1.09	0.88	0.85	0.80
De 25 à 30 ans.	1.11	0.90	0.89	0.76	0.94
De 30 à 35 ans.	1.21	0.93	0.96		
De 35 à 40 ans.	1.13	0.95	1.03	0.98	1.22
De 40 à 45 ans.	1.66	1.13	1.15		
De 45 à 50 ans.	1.51	1.30	1.33	1.42	1.67
De 50 à 55 ans.	2.42	1.73	1.70		
De 55 à 60 ans.	2.85	2.38	2.42	2.39	2.95
De 60 à 65 ans.	5.49	3.73	3.34		
De 65 à 70 ans.	6.27	5.15	5.24	5.51	6.14
De 70 à 75 ans.	12.88	8.75	7.60		
De 75 à 80 ans.	14.34	13.00	11.36	13.91	13.75
De 80 à 85 ans.	27.38	21.68	15.74	28.90	
De 85 à 90 ans.	27.89	27.10	20.24	30.54	28.29
De 90 à 95 ans.	47.22	30.00	23.36	46.12	
De 95 à 100 ans	34.14	37.61	30.79	18.95	38.57
De 100 ans et au-dessus. . .	82.68	57.92	41.18	40.18	
	<u>2.98</u>	<u>2.39</u>	<u>2.28</u>	<u>2.67</u>	<u>2.15</u>

Si les termes de comparaison qui précèdent pouvaient être considérés comme exacts, on serait autorisé à en conclure que, sauf en ce qui concerne la période 5 à 20 ans, pour laquelle la mortalité italienne, quoique supérieure à celle de l'Angleterre, et même à celle de l'Espagne dans la période de puberté (10-20), est, à tous les autres âges, plus élevée que celle des quatre autres pays. Les rapports les plus favorables appartiennent à l'Angleterre, puis à la Belgique et à la France.

Rapportés au total des décès, les décès par grandes périodes d'âge se répartissent ainsi :

1. Ce rapport est trop élevé. Il s'explique par des omissions nombreuses et habituelles dans les recensements français en ce qui concerne la catégorie des enfants de 0 à 1 an. En réalité, le rapport moyen des décès de 0 à 1 an aux naissances d'une année ne dépasse pas 17 en France.

(Note de la rédaction.)

	Décès			
	de 0 à 1 an.	de 0 à 5 ans.	de 0 à 15 ans.	De 15 ans et au-dessus.
Italie	29.40	48.99	54.68	45.32
Autriche	34.06	49.84	56.74	43.26
Bavière	40.68	48.02	50.82	49.18
Belgique	20.87	35.86	42.60	57.40
Danemark	25.96	38.40	45.98	54.02
France	19.57	31.83	38.07	61.93
Angleterre	41.83	46.61	55.85	44.15
Pays-Bas	25.94	40.44	46.25	53.75
Espagne	24.58	50.61	56.77	43.23
Suède	22.26	37.29	46.12	53.88
	100.00			

L'auteur du travail que nous analysons conclut des chiffres qui précèdent, que, malgré la grande mortalité de l'enfance, l'Italie serait dans de meilleures conditions que la France, puisque le plus grand nombre de décès de ce dernier pays porte sur les adultes, c'est-à-dire sur les âges qui apportent le contingent le plus considérable au travail et à la production; mais il ne nous est pas possible d'accepter cette conclusion.

En effet, la table ci-dessus étant une simple répartition de la mortalité suivant les âges, il est évident que les décès de 0 à 15 ans ayant été moins nombreux en France, pour un nombre total de décès donné, les décès des âges supérieurs doivent être plus élevés, puisqu'ils portent sur un plus grand nombre de survivants.

On peut voir, d'ailleurs, par le tableau qui contient les coefficients de mortalité par âges, que, sauf de 15 à 20 ans, période plus éprouvée en France qu'en Italie, à tous les âges suivants et jusqu'à la fin de la vie, la mortalité française est très-sensiblement inférieure à celle de l'Italie.

N'oublions pas, d'ailleurs, que la France a le même avantage aux âges habituellement le plus frappés, c'est-à-dire de 0 à 1 an et de 1 à 5 ans, et que sa mortalité dépasse à peine celle de l'Italie, de 5 à 15 ans.

C'est généralement au mois d'août que sévit, en Italie, la plus forte mortalité. Toutefois, les différences de climats peuvent, suivant les provinces, modifier l'époque d'incidence du maximum. C'est ainsi que, pour le Piémont, la Ligurie, la Lombardie, qui touchent aux Alpes, il tombe en janvier ou février. Il en est de même dans l'Émilie et l'Ombrie; mais dans toutes les autres provinces, il se trouve en août.

Rappelons, à ce sujet, que les publications de la statistique générale de France ont démontré que l'âge des décédés influe sensiblement sur l'époque de ce maximum. Ainsi, pour les décès de l'enfance, il a lieu au mois d'août; il a lieu de décembre à janvier pour les décès de vieillards; pour les décès des âges moyens, au mois d'avril.

Le document que nous avons sous les yeux ne donne pas les décès par mois suivant les âges; mais quand on étudie ces décès selon les provinces, on vérifie que celles qui ont leur maximum de mortalité au mois d'août, perdent le plus d'enfants.

VI. MORTS VIOLENTES.

Les morts violentes constatées en Italie, en 1864, se sont élevées à 6,827, savoir : 4,082 accidents; 646 suicides; 5 victimes de duels; 2,006 homicides, et 88 exécutions capitales.

Voici quelle était, au point de vue de cette mortalité spéciale, et aux dates les plus récentes, la situation de quelques-uns des plus importants États de l'Europe :

	Pour 100,000 habitants.			
	Morts acci- dentelles.	Suicides.	Homicides.	Exécutions.
Italie	18	3.0	9.00	0.40
France	28	11.0	»	0.11
Angleterre	69	6.5	2.00	0.10
Espagne	20	1.5	9.00	0.22
Belgique	33	4.5	0.30	0.02

C'est l'Angleterre qui fournit le plus de morts accidentelles, la France le plus de suicides, l'Italie et l'Espagne le plus d'homicides, l'Italie le plus d'exécutions.

Dans les morts violentes, c'est le sexe masculin qui succombe dans la plus forte proportion :

	Femmes pour 100 hommes.			
	Morts acci- dentelles.	Suicides.	Homicides.	Exécutions.
Italie	31	25	14	»
France	23	32	»	14
Angleterre	35	35	69	5
Espagne	25	42	30	6
Belgique	32	18	27	33

Pour 1,000 morts naturelles, l'Italie compte 10.47 morts violentes, soit 1 $\frac{1}{2}$ p.100. La plus forte proportion est dans la Basilicate (20.16), puis, dans la Ligurie et la Sicile. La plus faible appartient à la Sardaigne (6.57), puis, aux Calabres, au Piémont, à la Pouille et à la Toscane.

Les causes des accidents mortels et les modes de perpétration des suicides se sont classés comme il suit :

Accidents.		Suicides.	
Incendies.	165	Armes blanches.	69
Noyade.	201	Armes à feu.	23
Chute.	226	Noyade	454
Armes à feu	20	Pendaison.	131
Poison	28	Chute	100
Asphyxie.	53	Asphyxie	108
Foudre	20	Causes inconnues.	115
Instruments tranchants	5	Total	1,000
Causes inconnues	282		
Total	1,000		

C'est au mois de juillet qu'on a constaté le plus d'accidents, et au mois de juin, le plus de suicides.

VII. AGE MOYEN DES DÉCÉDÉS.

Quand on procède au relevé des décès par âge (*table mortuaire*), on peut calculer, par la méthode de Halley, c'est-à-dire dans la supposition d'une population stationnaire, l'âge moyen des décédés, pour l'année que l'on étudie, à une époque quelconque de la vie.

Voici, pour la France et l'Italie, les résultats de 1863 :

Age moyen des décédés.	Sexe masculin.		Sexe féminin.		Les deux sexes.		Différence.
	France.	Italie.	France.	Italie.	France.	Italie.	
A la naissance	33.8	23.5	37.2	25.4	35.5	24.4	11.1
A 1 an.	41.8	34.2	44.0	33.9	42.11	34.2	8.9
A 5 ans	45.2	41.5	47.5	41.7	46.4	41.6	4.1
A 10 ans	42.10	39.10	45.2	41.0	44.0	40.5	3.7
A 20 ans	36.0	33.5	38.10	34.9	37.5	34.1	3.4
A 30 ans	31.9	28.11	32.8	29.5	32.4	29.2	3.2
A 40 ans	25.2	23.2	26.6	24.1	25.10	23.8	1.2
A 50 ans	18.9	17.6	19.9	18.1	19.3	17.10	1.4
A 60 ans	12.11	12.4	13.4	12.3	13.2	12.4	0.4
A 70 ans	7.11	8.0	8.3	7.0	8.1	7.11	0.2
A 80 ans	4.9	5.0	4.11	5.2	4.10	5.1	— 0.3

Il en résulte qu'à tous les âges, sauf à 80 ans, c'est-à-dire sur la limite de l'existence humaine, l'âge moyen des décédés est plus élevé en France qu'en Italie. La différence maximum se produit à la naissance; elle diminue ensuite assez rapidement jusqu'à 50 ans; à partir de cet âge, elle devient presque nulle.

On remarquera, d'ailleurs, qu'en Italie comme en France, l'âge moyen des femmes est constamment supérieur à celui de l'autre sexe.

Si l'on ne considère l'âge moyen que pour l'ensemble des décédés, les documents les plus récents permettent de l'établir, ainsi qu'il suit, pour les différents États de l'Europe :

Hanovre (1854-1858).	32.11	Norwége (1851-1860).	30.4
Autriche (1854-1857).	27.2	Pays-Bas (1851-1859).	30.7
Bavière (1851-1860).	30.9	Portugal (1861).	27.9
Belgique (1851-1860).	33.0	Prusse (1859-1861).	25.2
Danemark (1855-1859).	30.5	Russie (1858).	20.5
France (1851-1860).	36.1	Saxe (1859-1861).	24.4
Grèce (1861).	33.8	Espagne (1858-1861).	27.4
Angleterre (1853-1862).	29.2	Suède (1856-1861).	30.8
Italie (1863-1864).	25.11		

Dans ces 17 pays, l'Italie occupe le 14^e rang; le 1^{er} appartient à la France (36.1) et le dernier à la Russie (20.5).

VIII. RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Les relevés des opérations de recrutement, qui s'opèrent, depuis quelques années, avec une assez grande régularité en Italie, contiennent, comme en France, un certain nombre de renseignements, qui intéressent la population. C'est à ce titre qu'on les a reproduits dans une publication spécialement consacrée à ses mouvements.

En 1864, les opérations du recrutement ont porté sur 232,154 jeunes gens; sur ce nombre, 72,175 ne se sont pas présentés devant les conseils de révision, et 159,979 ont été examinés. Le nombre total des jeunes gens déclarés impropres au service s'est élevé à 56,074 (35 p. 100 examinés), dont 22,181 pour défaut de taille¹, et 33,156 pour infirmités ou faiblesse de constitution (21 et 35 p. 100 examinés).

En France, ces proportions sont moindres en ce qui regarde les exemptions pour défaut de taille, mais plus élevées pour les infirmités; ainsi, la classe de 1863, comprenait 325,127 jeunes gens, dont 204,870 qui ont été examinés, 11,421 ou 5.57 p. 100 ont été exemptés pour défaut de taille et 28.14 pour infirmités ou difformités; ce qui porte les exemptions 33.71 pour 100 examinés.

Par provinces, la proportion des exemptions est loin d'être la même, comme on peut le voir par le tableau suivant :

1. Le minimum de taille exigé est en Italie, comme en France, de 1^m.56.

	Exemptions pour 100 examinés.		
	Taille.	Infirmités.	Total.
Piémont.	11	23	34
Ligurie	10	21	31
Lombardie	12	26	38
Émilie.	6	18	24
Ombrie	9	18	27
Marche	12	24	36
Toscane	7	23	30
Abruzzes	18	13	31
Campanie	16	16	32
Pouille	14	12	26
Basilicate	27	15	42
Calabre	25	17	42
Sicile	19	22	41
Sardaigne	26	17	43
Le royaume	14	21	35

C'est l'Émilie et la Toscane qui présentent le moins d'exemptions pour défaut de taille, les Marches et toute l'Italie méridionale qui en ont le plus; la Sardaigne et la Basilicate atteignent notamment l'énorme proportion de 26 à 27 p. 100. L'Ombrie, la Ligurie, le Piémont et la Lombardie occupent une position intermédiaire.

La taille, dans le compte rendu du recrutement italien, a été divisée en trois catégories : la petite taille, ou taille de moins de 1^m,56; la taille ordinaire, de 1^m,56 à 1^m,70, et la grande taille, qui dépasse ces mesures. Les trois catégories de tailles ont donné les rapports ci-après :

Petites tailles.	19.77
Tailles ordinaires.	67.76
Grandes tailles	12.47
	<u>100.00</u>

A ce point de vue, une comparaison précise avec la France n'est pas possible, le calcul des tailles ayant été fait en Italie pour le total des examinés, tandis qu'il ne porte, chez nous, que sur le contingent. Toutefois, on peut, à la rigueur, établir, entre les deux pays, le rapprochement ci-après :

	France.	Italie.
Petites tailles.	11	15
Tailles ordinaires.	74	72
Grandes tailles	15	13
	<u>100</u>	<u>100</u>

Les trois catégories de tailles se répartissent ainsi qu'il suit par provinces :

	Proportion p. 100 examinés.			Taille moyenne des examinés.
	Petites tailles.	Tailles ordinaires.	Grandes tailles.	
Piémont.	15	70	15	1 ^m ,631
Ligurie	15	72	13	1,631
Lombardie	16	68	16	1,634
Émilie.	10	73	17	1,643
Ombrie	14	72	14	1,634
Marche	18	70	12	1,623
Toscane.	9	71	20	1,644
Abruzzes et Molize.	25	68	7	1,611
Campanie.	25	67	9	1,610
Pouille	28	63	9	1,610
Basilicate	36	59	5	1,598
Calabre	33	60	7	1,602
Sicile	26	65	9	1,616
Sardaigne.	34	62	4	1,595
	<u>20</u>	<u>68</u>	<u>12</u>	1,626
	<u>100</u>			

On voit que les petites tailles dominent dans les provinces méridionales, et les tailles ordinaires dans les Marches, la Ligurie, le Piémont et l'Ombrie. Les grandes tailles se trouvent surtout en Toscane, dans l'Émilie et la Lombardie.

Quant à la taille moyenne des mesurés, elle atteint son maximum dans la Toscane, et descend à son minimum en Sardaigne; la Toscane est suivie de la plupart des provinces du Nord, la Sardaigne précédée de celles du Midi.

Les exemptions pour infirmités suivent une loi géographique toute contraire. Ainsi, c'est en Lombardie, dans les Marches, le Piémont, la Ligurie, la Toscane, et, en général, dans les provinces du Nord, qu'on compte le plus d'exemptions, dans celles du Midi, et principalement dans la Pouille et les Abruzzes, qu'il y en a le moins.

Si on considère la nature des exemptions pour infirmités, on trouve que les maladies ou imperfections de la tête comptent pour 5,844 (ou le sixième du total), savoir : 1,663 atteints de la teigne ou d'alopecie; 364 sourds-muets; 665 aveugles ou borgnes; 489 myopes ou presbytes, etc.

Les difformités ou maladies du tronc ont fait exempter 13,482 individus ou plus du tiers, parmi lesquels 2,954 étaient atteints de goîtres ou de tumeurs; 2,595 de maladies des viscères, de l'estomac; 2,572 d'hernies; 4,419 de maladies génito-urinaires.

Les difformités des membres ont déterminé l'exemption de 7,880 individus, dont 464 mutilés en tout ou partie d'une main ou d'un pied.

Plus de 800 jeunes gens ont dû leur exemption à des maladies nerveuses, comme l'épilepsie, le crétinisme, l'aliénation mentale, etc.; enfin, 3,184 à la faiblesse de leur constitution.

La teigne et l'alopecie sont très-communes dans les provinces méridionales, la surdité et la surdi-mutité en Lombardie, Sicile, Pouille, Ligurie, Piémont. Le plus grand nombre des aveugles se trouve dans les Marches, en Sicile, Calabre, Lombardie. L'Ombrie compte un très-grand nombre de myopes ou presbytes. La plupart des goitreux sont en Piémont et en Lombardie. Ces deux provinces en comptent 2,628 sur 2,954. Les autres maladies ou difformités ont une distribution assez régulière; toutefois, la faiblesse de constitution se fait surtout remarquer en Lombardie et dans l'île de Sardaigne.

En France, les exemptions pour défaut d'aptitude physique sont définitives. En Italie, il n'en est pas ainsi, l'État s'étant réservé le droit de rappeler, dans les années suivantes, les jeunes gens exemptés pour défaut de taille, qui ont grandi dans l'intervalle, et ceux dont l'infirmité, réputée curable, a cessé d'exister.

Le nombre des jeunes gens rappelés pour ce double motif s'est élevé à 14,215, dont 6,603 ayant acquis la taille réglementaire, et 7,612 ayant guéri de leurs infirmités.

L'auteur croit pouvoir conclure des faits qui précèdent que, sinon par la taille du moins par la vigueur de la constitution, l'Italie peut rivaliser, dans la carrière des armes, avec la France, « dont les soldats, dit-il, sont les premiers du monde ».

T. LOUA.